

49) 2*) - AVANT-PROJET ETABLI PAR LES PONTS ET CHAUSSEES pour la 3ème TRANCHE DES TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU DE LA BRETAGNE.

Par la même occasion, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver l'avant-projet établi par les Ponts et Chaussées pour cette troisième tranche de travaux d'adduction d'eau de la Bretagne, objet de l'emprunt précité.

l'Adduction proprement dite, pour un montant de Frs CFE ..	28.000.000. -
- la construction d'une Station de traitement et d'un réservoir de tête	51.250.000. -
- la réalisation d'un réseau secondaire de distribution	10.790.000. -
- et l'alimentation en eau du Hameau de BELLEVUE	9.960.000. -
TOTAL	100.000.000. -

Je vous demande également de m'autoriser pour cette même opération à solliciter du Ministère de l'Intérieur l'octroi, sur l'exercice 1968, d'une subvention au titre des dispositions du décret n° 67-56 du 13 Janvier 1967, pour nous permettre de poursuivre ce programme d'alimentation de la région de la BRETAGNE.

Je mets la question aux voix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après débats :

- 1°) Adopte l'avant-projet établi par les PONTS ET CHAUSSEES pour la troisième tranche des travaux d'adduction d'eau de la BRETAGNE, s'élevant à un montant de 100.000.000 de Frs CFA.
- 2°) Autorise le Maire, et, en son absence, le Premier Adjoint, à solliciter du Ministère de l'Intérieur, une subvention pour permettre de poursuivre le programme d'alimentation de la région de la Bretagne.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis au sujet du relèvement du prix de vente du m³ d'eau.

Je demande à M. VERJUS, Directeur Général de l'E.E.R. de bien vouloir venir parmi nous pour nous donner toutes explications nécessaires à ce sujet.

*proposé
le 4 Mars 1968
le Préfet
certainement
général
Heller*

M. VERJUS.— Mesdames et Messieurs, je me permettrai de vous rappeler que le prix de l'eau a été fixé en 1954 par la Société de distribution à Saint-Denis et que ce prix n'a pas été modifié depuis 1964 sauf dans les écarts. Nous n'avions pas voulu descendre en dessous de 25 Frs en ce qui concerne la Montagne, compte tenu des travaux importants à réaliser. Jusqu'à maintenant, nous avons pu absorber les différentes charges par l'extension des ventes d'eau dans la Commune mais avec les nouvelles charges ce n'est plus possible. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir accepter l'augmentation du prix du mètre cube d'eau de 1 franc. Il est très faible par rapport aux prix pratiqués dans les autres Communes et en Métropole. D'autre part, il va falloir que nous fassions un nouvel emprunt si nous voulons réaliser les travaux de la Bretagne. En réalité, nous demandons une augmentation de 1 franc pour le moment, puis de 1 Frs 50 lorsque le second emprunt aura été réalisé.

M. PARIS.— Il y a une erreur. On veut comparer le prix de l'eau à Saint-Denis par rapport aux autres communes. Saint-Denis a fait un effort considérable en ce qui concerne l'eau. C'est la deuxième fois que l'E.E.R. nous dit qu'en prévision du déficit il faut augmenter le prix de l'eau. Chaque commune se défend comme elle peut. Saint-Denis n'a absolument rien à voir avec les autres communes.

M. VERJUS.— Si vous n'équilibrez pas votre compte d'exploitation, vous n'obtiendrez rien.

LE MAIRE.— La Commission du budget s'est réunie et a émis le vœu que le compte d'exploitation fourni par l'E.E.R. soit contrôlé par la Municipalité. Elle a donné son accord pour l'augmentation de 1 franc.

M. BOURHIS.— Je voudrais savoir quels sont les représentants de la population au sein de l'E.E.R. ?

M. VERJUS.— Il y a quatre représentants des usagers. Deux désignés par le Conseil Général et deux désignés par l'Assemblée Générale. Messieurs HUGO et VAUTHIER sont désignés par le Conseil Général, Messieurs BARAU et CHAVANNE par l'Assemblée.

M. DIJOUX.— Est-ce qu'il ne serait pas possible d'envisager que la Commune de Saint-Denis soit représentée au sein de l'E.E.R.

M. PARIS.— Ce serait tout à fait logique, car la Municipalité vote des centaines de millions d'emprunt pour l'E.E.R.

M. VERJUS.— Je pense que l'Assemblée peut très bien envisager un membre du Conseil pour représenter la Commune, mais il ne m'appartient pas d'en décider.

LE MAIRE.— Je ne veux nullement me faire l'avocat de l'E.E.R., mais je tiens à signaler que si nous votons des emprunts toutes les constructions demeurent propriété de la Commune.

M. VERJUS. je vous remercie des renseignements que vous nous avez donnés et je vous demande de vouloir bien vous retirer afin que le Conseil puisse délibérer sur la question.

Mes Chers Collègues, nous allons tout d'abord nous prononcer sur l'augmentation du prix de 1 franc par mètre cube d'eau.

M. GALLARD. - Je demanderai à mes collègues de bien penser aux conséquences d'un vote négatif. Si nous refusons cette augmentation de 1 franc, l'emprunt nous sera refusé et les gens des écarts en pâtiront.

M. CHANE KUNE. - Je demanderai à mes collègues de bien penser également aux conséquences d'un vote positif. Nous sommes les élus du peuple. L'eau est vitale.

M. PARIS. - Est-ce que la Municipalité contrôle le compte d'exploitation de l'E.E.

LE MAIRE. - Nous l'avons demandé. C'est une affaire qui relève des Ponts et Chaussées. Je ne pense pas que quelqu'un parmi nous soit qualifié pour le faire.

Nous allons passer au vote. Quels sont ceux qui sont pour l'augmentation de 1 franc par mètre cube d'eau à compter du 1er Janvier 1968.

Messieurs REYDELLET - HOAREAU - PICARD - BEDIER - GALLARD - OLIVE - EVAN - TESSIER
MAILLOT - Madame PAYET - Messieurs ROBERT - BOYER - Mme CHASSAGNE - Mme JASMIN -
Messieurs AUBER - VINSON - DIJOUX - CHEVASSUS - LEGROS - se sont prononcés pour l'augmentation de 1 franc.

La majorité étant acquise, le projet est adopté.

LE MAIRE. - Je tiens à préciser que lorsque nous avons commencé à traiter avec l'E.E.R., il n'y avait à peu près que 6 à 7 000 m³ d'eau potable. La capacité des réservoirs a été portée ensuite à 11 000 m³, puis à 14 000 m³. On vient de construire un bassin de 6 000 m³ ce qui porte à 20 000 m³, d'eau potable, le total des réservoirs.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, étant donné le nombre élevé de questions diverses, je vous demande de bien vouloir renvoyer la Session du Conseil Municipal à Jeudi prochain, 30 Novembre, à 16 H.

Mise aux voix, la proposition du Maire est adoptée.

*approuvé
le 25 Janvier 1968
refet
avec félicité
Hans
que: J. Chevassus*